

à aucune diminution de prix pour quelque cause que ce soit ni à aucune indemnité dans le cas où le fermier des Aides résilierait le contrat d'abonnement comme il est en droit de le faire le premier octobre de chaque année en les avertissant par écrit trois mois à l'avance.

On mesure mieux désormais l'étendue des activités du dépôt qui en contrepartie d'un fermage<sup>1</sup> versé à Charrier, remplissent les poches de son tenancier sans oublier de remplir celles du roi ! Pour de simples raisons de bon sens, on comprend le soin apporté par Georges Antoine à la bonne réputation de ce cabaret en veillant en personne que soient punis de la manière la plus exemplaire les auteurs de troubles dans l'enceinte de Diane ! En 1714, les frères Sangouard de Saint Jacques ont fait les frais de cette fermeté et ils se souviendront longtemps les quarante deux livres que leur a coûtée la simple rixe qui a dégénéré en bagarre généralisée dans ce cabaret dont le rôle stratégique et commercial si crucial leur avait échappé ! Pour esquiver les frais exorbitants d'une justice hasardeuse, ils ont préféré se départir de la sentence du bailliage pour s'en remettre à celle de Jullié et se présenter dépités devant les grilles du château de la Roche afin de payer la somme exigée par Charrier pour éteindre les poursuites entamées.

Depuis toujours Diane attire sous ses toits des producteurs et des négociants qui, leurs affaires conclues, se retrouvent autour d'une table pour finaliser un marché en éteignant une soif bien comprise. Dans ces murs, il s'agit avant tout de faire le lien entre des gens dont la teneur du marché qui les unit est certifiée par le tenancier de Diane qui contrôle les denrées du vendeur à leur arrivée alors même que l'acheteur absent ne prendra possession de la marchandise que plusieurs jours plus tard. Activité à la prépondérance reconnue par tous qui vaut à ce lieu son intitulé de "dépôt" !

Imaginez la fièvre qui règne dans ce lieu où gens et bêtes de somme se confondent dans un va et vient perpétuel seulement limité par la neige, le gel ou les pluies incessantes contraires à tout fret à traction animale. Il y a là des voituriers reliant Diane à Digoin avec leur précieuse cargaison de vin. Des fendeurs de merrains et des tonneliers de Tramayes, Trivy, Germolles ou Saint Léger livrent ici le fruit de leur travail si précieux aux vigneron qui en prennent possession à l'heure dite sans autre motif de leur présence que la date prévue dans le contrat d'achat. Profitant de la matière première qui afflue ici de toute part et de la demande en fûts qui explose, Joseph Gonon, le fils de Benoît est tonnelier à Diane.

Le soir venu, imaginez les étables où s'alignent sagement les bœufs

---

1 Le montant du fermage de 1727 est de 470 livres par an.